



L'administration communale de Vielsalm recrute DEUX PUÉRICULTEURS(TRICES) APE

Emploi :

La commune de Vielsalm engage 2 puériculteurs(trices), à raison d'un 4/5 temps par emploi, soit 26H40 par semaine, à durée déterminée, du 01/09/2018 au 30/06/2019, sous le régime A.P.E., pour l'école communale de Vielsalm.

Conditions :

1. Être ressortissant ou non d'un des pays membres de l'Union européenne. Pour les ressortissants hors Union européenne, être en possession d'un permis de travail ;
2. Être de conduite irréprochable ;
3. Jouir des droits civils et politiques ;
4. Être âgé(e) de 18 ans au minimum à la date de l'engagement ;
5. Être porteur d'un titre relatif à la fonction de puériculteur(trice) dont la liste est reproduite ci-dessous :

Titre	N°	Diplôme	Certificat compl.	Barème
titre requis	3839	Brevet de puéricultrice	CESS	151
titre requis	3839	CQ7 (certificat de qualification) puériculteur/puéricultrice	CESS	151
titre requis	3839	CQ6 Puériculture	CESS	151
titre requis	3839	Brevet de la section Education sanitaire Puéricultrice	CESS	151
titre suffisant	8559	CQ6 Education à l'enfance	CESS	151-1a
titre suffisant	8559	CQ6 Moniteur pour collectivités d'enfants	CESS	151-1a
titre suffisant	8559	CQ7 Moniteur pour collectivités d'enfants	CESS	151-1a
titre suffisant	8559	CQ7 Moniteur pour collectivités d'enfants handicapés	CESS	151-1a
titre suffisant	8559	PSR1 - 985000S20S1 auxiliaire de l'enfance de 0 à 12 ans à domicile	CESS	151-1a
titre suffisant	8559	PSR1 - 985210s20d1 cq d'auxiliaire de l'enfance	CESS	151-1a
titre suffisant	8559	PSR1 - 985210S20S1 auxiliaire de l'enfance dans une structure collective	CESS	151-1a
titre suffisant	8559	PSR1 - 987400S20S1 animation en milieu extrascolaire	CESS	151-1a
titre suffisant	8559	PSR1 - 987500S20S1 accueillant(e) d'enfants conventionné(e)	CESS	151-1a
titre de pénurie	2128	CESS : aspirant/aspirante en nursing	CESS	151-1b
titre de pénurie	2128	ETSS : aspirante en nursing	CESS	151-1b

6. Satisfaire à l'examen de recrutement suivant : épreuve orale sur des sujets en relation avec la fonction à conférer.

Description des fonctions : vous assistez les institutrices maternelles des écoles communales de Vielsalm.

Comment postuler ? :

Les candidatures sont à adresser au Collège communal, Rue de l'Hôtel de Ville, 5 à 6690 Vielsalm, par pli déposé à la poste pour le 16/08/2018 à midi au plus tard. Elles seront composées, **à peine de nullité**, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé, d'un extrait de casier judiciaire (modèle 2) de moins de trois mois, d'une copie du diplôme, d'une copie du passeport APE valide.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Madame Sandrine Winand, Directrice de l'enseignement communal de Vielsalm (0498 44 56 68).

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

(s)Anne-Catherine PAQUAY

(s)Elie DEBLIRE